



DOSSIER DE PRESSE

Novembre 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p 3

CE QUE REVELE L'ENQUETE DE LA FONDATION BRIGITTE BARDOT.....p 4

Les marchés et foires aux chevaux de boucherie

Les transports de longue durée

L'abattage en France

UNE FILIERE OU L'ETHIQUE N'A PAS SA PLACEp 11

PMU et Haras Nationaux : fournisseurs officiels des bouchers

La viande chevaline, un marché juteux qui berne le consommateur

La filière viande chevaline dispose de puissants alliés

LES ACTIONS DE LA FONDATION BRIGITTE BARDOT.....p 14

Une campagne d'information ciblée

Mathilde Seigner : une marraine de cœur

Une action à l'Assemblée Nationale

La proposition de loi visant à modifier le statut juridique du cheval

Contact presse : Manifeste

Xavier Yvon – xavier.yvon@manifeste.fr

01 55 34 99 82 / 06 11 24 47 66

INTRODUCTION

En 2008, 15 820* chevaux ont été abattus pour leur viande en France dont 7220* importés vivants depuis la Pologne, l'Argentine et l'Espagne.

C'est ainsi près de 20 830* tonnes équivalent carcasse (tec) de viande chevaline qui ont été ingurgitées par les consommateurs français, en 2008.

Mais que se passe-t-il avant que le steak de cheval arrive dans les assiettes ?

Depuis les années 80, Brigitte Bardot et sa Fondation luttent contre l'horreur des chevaux abattus pour la boucherie. Le grand public découvre à l'époque les coulisses de cette filière et notamment les images insoutenables du transport et des abattages d'équidés destinés à la consommation humaine.

S'en suit une campagne de propagande de la filière chevaline qui, à grands coups de brochures et de publicités, tente d'enrayer la chute inexorable de la consommation.

Ces « professionnels » de la viande de cheval développent, au fil des ans, un discours se voulant responsable et pétri d'engagements en faveur du bien-être animal.

En 2009, La Fondation Brigitte Bardot a souhaité vérifier si les propos bienveillants de la filière allaient au-delà de simples déclarations et si l'application de ces « pseudos bonnes pratiques » était réelle.

C'est pourquoi, la Fondation a commandité une enquête de terrain en France et en Pologne qui s'est déroulée de septembre à octobre 2009.

Cette investigation a permis d'infiltrer la filière, d'y observer ses pratiques en caméra cachée et de disposer d'images récentes traduisant une réalité actuelle.

Ainsi la Fondation Brigitte Bardot lève le voile sur les foires aux chevaux et abattoirs français, les conditions de transport des chevaux depuis la Pologne, principale source d'importation de chevaux vivants vers la France.

Cette démarche, qui permet de dépasser le pur combat idéologique consistant à savoir si le cheval doit se manger ou non, met en lumière les us et coutumes des acteurs de la viande chevaline et permet ainsi à chacun de juger si cette filière est aussi responsable qu'elle le prétend !

* Source FNC/Interbev Equins d'après : Office de l'Élevage 2009, Haras Nationaux 2008, DGAL 2008.

CE QUE REVELE L'ENQUETE DE LA FONDATION

Alors que les professionnels de la viande chevaline s'évertuent à répéter que « La maltraitance animale n'a pas sa place au sein de cette filière », l'enquête réalisée par la Fondation Brigitte Bardot révèle des images récentes prouvant tout l'inverse :

- **Non respect du bien-être animal** sur les marchés polonais et français.



- **Infractions à la réglementation** européenne concernant les transports de longue durée.



- **Conditions d'abattages déplorables** au sein d'abattoirs français agréés par le Ministère de l'Agriculture.



Films consultables sur www.fondationbrigittebardot.fr / www.jenemangepasdecheval.com

Les marchés et foires aux chevaux de boucherie

Les marchés aux chevaux se déroulent dans une cinquantaine de communes françaises (Source CIV).

Comment sont traités les chevaux sur ces lieux d'échanges de plus en plus rentables ?

A savoir :

- 26%* des chevaux importés vivants en France proviennent de Pologne et sont majoritairement destinés à la grande distribution.
- Seuls 18%* de la viande consommée en France proviennent de chevaux nés, élevés et abattus sur le territoire national.

* Source FNC/Interbev Equins d'après : Office de l'Elevage 2009, Haras Nationaux 2008, DGAL 2008.

* Source : Interbev Equins

Les conditions de tournage durant l'enquête

Les investigations se sont concentrées sur quatre marchés français, du 16 au 22 octobre 2009 :

- Saint-Luc (Manche),
- Kerien (Côtes d'Armor),
- Fay-sur-Lignon (Haute-Loire)
- Maurs (Auvergne).

Quelques faits en images



Les conditions de transport d'un poney sur un des marchés français



Un cheval atteint d'infections sur un des marchés français



Une jument suitée d'un poulain de moins de quatre mois

<p style="text-align: center;">Les déclarations de la filière sur les marchés et foires</p>	<p style="text-align: center;">Les révélations de la Fondation sur les marchés et foires</p>
<p>« Les négociants en bestiaux ont pris conscience du nécessaire respect du bien-être animal. De nombreux progrès sont aujourd’hui observés sur les marchés français »</p> <p>Brochure « Marchés aux bestiaux et bien-être animal » Centre d'Information des Viandes (CIV)</p>	<p>Maltraitance gratuite de chevaux attachés au camion.</p> <p>Maltraitance durant les chargements dans les camions.</p> <p>Des chevaux stressés à l'embarquement par les coups répétés donnés par les maquignons.</p>
<p>« Le débarquement du camion est facilité par une rampe non glissante, à pente modérée. »</p> <p>Brochure « Marchés aux bestiaux et bien-être animal » Centre d'Information des Viandes (CIV)</p>	<p>Plusieurs vans tractés ne disposant pas de passerelle contraignent les chevaux à sauter pour descendre ou monter.</p> <p>Plusieurs camions disposent de passerelle avec une pente supérieure ou égale à 45%.</p> <p>Les vans et camions sont, pour la plupart, dépourvus de compartiments individuels.</p>
<p>« Les chevaux doivent être en bonne santé (...) Les agents des services vétérinaires exercent des contrôles réguliers sur les marchés »»</p> <p>Brochure « Marchés aux bestiaux et bien-être animal » Centre d'Information des Viandes (CIV)</p>	<p>Chevaux blessés lors du transport, le plus souvent aux membres.</p> <p>Chevaux souffrant d'infections aux membres et aux yeux.</p> <p>Sur plusieurs marchés, les chevaux ne sont ni nourris, ni abreuvés de la journée.</p> <p>Aucun inspecteur ou autre agent officiel n'a été observé sur aucun des marchés.</p>
	<p>Présence d'une jument suitée d'un jeune poulain (moins de 4 mois).</p> <p>De nombreux poulains de moins d'un an vendus sur la plupart des marchés.</p>

Les transports de longue durée

La France est une des plaques tournantes du commerce de chevaux en Europe. En effet, de nombreux équidés passent nos frontières dans les deux sens.

Le transport représente-t-il une réelle souffrance pour tous ces équidés ? Quelle est la réglementation ? Est-elle respectée ?

A savoir :

- En 2008, la France a importé 7220* chevaux vivants dont près de 2000* de Pologne. Sur la même période, elle a également exporté 11100* chevaux en 2008 principalement vers l'Italie (66%*).

* Source FNC/Interbev Equins d'après : Office de l'Elevage 2009, Haras Nationaux 2008, DGAL 2008.

Les conditions de tournage durant l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 18 au 28 septembre 2009 incluant le repérage, la surveillance du site de départ et la filature. Le transport a été effectué depuis Teodorowo, Wielgie en Pologne jusqu'aux Abattoirs Municipaux de Carpentras en France, soit plus de 1900 kilomètres. Le camion transportait 19 chevaux.

Le timing du transport est le suivant :

- **26 septembre**
 - o 6h06 : Départ de Teodorowo, Wielgie en Pologne
 - o 10h31 / 11h49 : Pause petit déjeuner pour les conducteurs
 - o 17h45 / 18h47 : Un arrêt dans l'après-midi
 - o 23h08 : Arrêt durant lequel les chevaux ont été débarqués
- **27 septembre**
 - o 10h24 : Embarquement et départ
 - o 14h21 / 14h30 : Arrêt chauffeur
 - o 20h14 : Arrivée aux Abattoirs Municipaux de Carpentras

Quelques faits en images



Le camion polonais ayant assuré le transport jusqu'en France et au sein duquel aucun dispositif d'abreuvement n'a été constaté



Un cheval descendu sans ménagement

<p align="center">Les déclarations de la filière sur les transports</p>	<p align="center">Les révélations de la Fondation sur les marchés et foires</p>
<p>« Les conditions de transport sont strictement contrôlées » Présentation FNC / FNSEA / Interbev Equins</p> <p>« Les chevaux doivent être manipulés avec ménagement » Brochure « La filière Viande chevaline, traçabilités et contrôles » Centre d'Information des Viandes (CIV)</p> <p>« En règle générale, la durée maximale du transport est fixé à huit heures, pour tous les chevaux adultes, quelle qu'en soit la destination. Ce transport peut dépasser huit heures (...) à la condition que les aménagements soient conformes à un agrément communautaire en faveur du bien-être des animaux (dispositif d'abreuvement, stalles individuelles). Les chevaux doivent être abreuvés toutes les huit heures » Brochure « La filière Viande chevaline, traçabilités et contrôles » Centre d'Information des Viandes (CIV)</p> <p>« Avec le règlement CE1/2005, l'Union Européenne (...) dispose de la réglementation sur la protection des animaux en cours de transport la plus exigeante au monde. » Brochure « Les professionnels et le bien-être animal » Centre d'Information des Viandes (CIV)</p>	<p>Plusieurs chevaux sont frappés avec un bâton pendant le déchargement.</p> <p>Les chevaux sont traités sans ménagement lorsqu'ils sont poussés à descendre la passerelle.</p> <p>Durant les 38 heures de filature, les chevaux transportés depuis la Pologne vers la France n'ont jamais été abreuvés ni nourris. Aucun dispositif interne au camion ne rendait possible l'abreuvement durant le transport. De plus, les chevaux ont passé l'intégralité des 11 heures de pause attachés dans le hangar sans nourriture, ni eau, ni soins.</p> <p>Les chevaux ont été transportés par compartiment de quatre chevaux et non pas en stalles individuelles comme le prévoit la réglementation.</p> <p>L'utilisation, en Pologne, de camions à deux étages, ce qui est interdit en Europe pour les équidés</p>

L'abattage en France

En France, près de 16.000 chevaux ont été abattus en 2008.

Le respect des bonnes pratiques est primordial lors de l'abattage, notamment celles concernant l'étourdissement.

A savoir :

- L'étourdissement préalable indispensable à tout abattage derrière lequel se réfugie la filière pour prouver son « souci » du bien-être animal, est loin d'avoir été un souhait des professionnels de la viande.
- Il a été adopté, « aux forceps », en 1974, après 12 années de combat mené par Brigitte Bardot.
- En France, l'étourdissement des équidés est effectué via le pistolet à tige perforante. Il faut noter que l'animal est toujours vivant après son « passage » au pistolet

Les conditions de tournage durant l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 20 au 23 octobre 2009 et s'est concentrée principalement sur deux établissements français :

- **L'abattoir GEXAL** (Groupement des Abattoirs de Lons-Le-Saunier) à Perrigny (39)
- **Les Abattoirs Municipaux de Carpentras** (84)

L'ensemble du process y a été filmé : depuis l'étourdissement jusqu'à la découpe de la carcasse.

Quelques faits en images



La porte de la cage d'étourdissement n'est pas verrouillée



Une répétition de l'opération d'étourdissement



Un cheval reprenant conscience durant la saignée

<p align="center">Les déclarations de la filière sur l'abattage en France</p>	<p align="center">Les révélations de la Fondation sur l'abattage en France</p>
<p>« L'étourdissement préalable des chevaux avant l'abattage permet de les plonger dans un état d'inconscience et d'insensibilisation pour éviter toute douleur. La saignée, effectuée alors immédiatement après l'étourdissement, entraîne une mort rapide »</p> <p>Brochure « La filière Viande chevaline, traçabilités et contrôles » Centre d'Information des Viandes (CIV)</p> <p>« Les agents du service de contrôle vérifient les conditions d'installation et d'aménagement de l'établissement ainsi que le respect des règles d'hygiène générale des locaux, du matériel et du personnel pour la préparation des animaux de boucherie. Ils contrôlent aussi que les règles de la protection animale sont respectées pendant l'hébergement des animaux et au moment de leur abattage, et notamment le bon fonctionnement et l'efficacité des moyens d'immobilisation et d'étourdissement. »</p> <p>Brochure « La filière Viande chevaline, traçabilités et contrôles » Centre d'Information des Viandes (CIV)</p>	<p>Mauvaise utilisation du pistolet à tige perforante nécessitant une répétition de l'opération d'étourdissement.</p> <p>Il faut savoir qu'un étourdissement « raté » rend la mise à mort extrêmement douloureuse (mort par saignée)</p> <p>Reprise de conscience de certains chevaux durant la saignée.</p> <p>Absence de mesure de sécurité concernant la cage dans laquelle l'animal est étourdi, la porte restant ouverte pendant l'étourdissement.</p> <p>Conditions d'hygiène très médiocres avec des risques de contamination élevée : certains employés passent d'un poste à un autre sans changer de couteau ou d'une partie de l'animal à une autre sans laver / désinfecter leur couteau.</p>

UNE FILIERE OU L'ETHIQUE N'A PAS SA PLACE

En France, plus de 20 000 tonnes de viande chevaline sont encore consommées chaque année. Pour satisfaire l'appétit vorace de certains irréductibles et les finances de plusieurs entreprises et institutions, plus de 15 000 chevaux sont tués, dépecés et placés sur les étals. Non-contente de ce résultat la filière continue de développer ces réseaux de distribution pour accroître ses ventes, en s'introduisant notamment dans les « boucheries généralistes » et la GMS.

PMU et Haras Nationaux : fournisseurs officiels des bouchers

En France, ce sont les chevaux de trait et les trotteurs qui payent le plus lourd tribut à cette consommation traditionnaliste.

90% des chevaux lourds, toutes races confondues, sont destinés à la boucherie et un poulain sur quatre naissant en France est issu d'un cheval lourd et partira "au couteau" avant d'avoir atteint ses 18 mois.

Autre source d'approvisionnement, celle des chevaux dits « de réforme ». C'est-à-dire, la plupart du temps, des chevaux de course (majoritairement les trotteurs) blessés ou ne réalisant pas les temps pour avoir la « chance » d'aller courir sur de grands hippodromes.

En effet, tous les trotteurs naissant en France ne sont pas destinés à devenir de grands champions. Lorsqu'ils arrivent chez un entraîneur et que ce dernier décide que le cheval n'est pas assez performant, le cheval doit prendre « une filière de recyclage ».

Si certains de ces trotteurs sont rachetés par des centres équestres ou bien des particuliers, bon nombre d'entre eux feront partie des chargements hebdomadaires quittant le centre d'entraînement pour l'abattoir.

Un chiffre pour illustrer ce fait : Les deux tiers de la viande consommée en France proviennent de chevaux de réforme (source CIV).

La viande chevaline, un marché juteux qui berne le consommateur

De plus en plus de distributeurs se tournent vers la viande de cheval. Au-delà du souhait d'augmenter leur offre, ces bouchers et acteurs de la grande distribution y voient surtout un potentiel de marges non négligeables.

En effet, **un cheval vivant est vendu en moyenne 500 €** et fournit approximativement 300 kg de viande. **Soit un prix moyen au kilo de 1,70 €.**

A l'arrivée en linéaires ou sur les étals des bouchers **ce même kilo de viande sera vendu aux consommateurs 13,20 € TTC** (source Interbev).

La marge réalisée sur le dos des consommateurs est donc de 776%.

La filière viande chevaline dispose de puissants alliés

Au-delà des bénéfices engendrés par l'abattage et la vente de carcasses, la filière viande chevaline, notamment le CIV et Interbev, s'est acoquinée avec de puissants acteurs économiques, afin d'assurer sa survie. Parmi eux :

Le PMU : Entreprise française gérant les activités de conception, de promotion, de commercialisation et le traitement des paris sur les courses de chevaux.

Pourquoi cette entreprise ne reverse-t-elle pas une part de ses profits colossaux (9,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires) en faveur de la retraite des chevaux (coût estimé à 32 millions d'euros par an. Source CIV) au lieu de financer la « Filière Cheval » qui intègre le secteur « Viande chevaline ».

La Fédération Nationale du Cheval (FNC)

La mission fondamentale de la FNC est de fédérer, représenter et défendre les éleveurs d'équidés, agriculteurs diversifiés et utilisateurs qui la composent.

Mais comme son nom ne l'indique pas, c'est surtout un regroupement destiné à relancer la consommation de viande de cheval en France.

Les Haras Nationaux

Etablissement public administratif français présent sur l'ensemble du territoire et destiné à l'ensemble des acteurs du développement territorial de la filière du cheval.

La Fondation reproche aux Haras Nationaux de collaborer avec l'Interbev pour développer la filière de la viande chevaline.

Les différents réseaux de distribution

Les 1400 boucheries françaises distribuant de la viande chevaline ainsi que les Boucheries Leclerc, Carrefour, Casino, Géant Casino, Auchan, Cora, Intermarché, Champion, Super U qui commercialisent de la viande de cheval.

A savoir :

L'entente cordiale sur le dos des amoureux du cheval

Dans un article récent du magazine équ'idée (automne 2009), un « brillant » directeur de recherche émérite du C.N.R.S, fervent défenseur de l'hippophagie, nous révèle la passerelle existante entre deux mondes que pourtant tout oppose.

« Nombreux sont les cavaliers non professionnels qui, ayant mis leur premier cheval à la retraite, doivent faire face à son entretien et se trouvent ainsi placés dans l'impossibilité financière d'en acquérir un autre. Le développement de la mise en retraite des chevaux de réforme constitue donc un facteur supplémentaire d'abandon de l'équitation et de mévente des chevaux de selle ».

Plus clairement, cela sous-entend, la nécessaire connivence des éleveurs et des instances fédérales équestres pour inciter les propriétaires à ne pas s'opposer au départ en boucherie de leur compagnon, afin que :

- Les personnes pratiquant l'équitation continuent à remplir les centres équestres
- Les éleveurs continuent à vendre de plus en plus de chevaux
- La filière viande chevaline s'assure un approvisionnement à moindre coût versus les chevaux d'élevage destinés à la boucherie.

LES ACTIONS DE LA FONDATION BRIGITTE BARDOT

En 2009, la Fondation Brigitte Bardot entame plusieurs actions visant à informer le public sur les coulisses de la filière chevaline. Mais au-delà de ces actions de sensibilisation, la Fondation a décidé également d'agir sur le terrain législatif.

Une campagne d'information ciblée

Du 24 novembre au 14 décembre 2009, la Fondation met en place plusieurs outils d'information à destination du grand public et notamment vers les visiteurs du Salon du cheval :

- Une campagne d'affichage dans les transports en commun (RER B et Métro)
- La mise en place d'un stand itinérant autour du salon du cheval. Ce bus, à l'effigie de la campagne sillonnera les proches alentours du salon, assurera la diffusion de tracts d'informations et badges et diffusera les images exclusives de l'enquête.

Les visuels de la campagne sont construits sur une même mécanique de révélation : Une accroche, "Le cheval, ça ne se mange pas" renvoyant à trois visuels informant sur la provenance des chevaux de boucherie : chevaux de course réformés, vieux chevaux de clubs, poulains de races lourdes.



Enfin, la Fondation maintient la mise en ligne de son site jenemangepasdecheval.com sur lequel déjà plus 72.000 personnes ont signé la pétition contre la viande de cheval.

LE CHEVAL : ÇA NE SE MANGE PAS

L'HOMME ET LE CHEVAL

- > Une collaboration de longue date
- > Les amoureux du cheval aujourd'hui
- > Une collaboration encore d'actualité

L'HIPPOPHAGIE

- > Le marché de la viande chevaline
- > D'où vient cette viande
- > Les entreprises complices
- > Les risques sanitaires
- > Ils nous soutiennent

LES ACTIONS DE LA FBB

- > 15 ans de combat
- > La campagne contre l'hippophagie
- > Salon du cheval 2007 : la FBB exclue
- > Dossier de presse (Pdf)

LE MARCHÉ DE LA VIANDE CHEVALINE

Aujourd'hui encore, notre ami et partenaire de cœur, le cheval, continue à être menacé par l'appétit vorace de quelques milliers d'"amoureux" de la viande de cheval.

En quelques chiffres, plus de 30 000 tonnes de viande chevaline sont encore consommées chaque année en France, et plusieurs milliers de chevaux sont amenés à l'abattoir dans des conditions souvent bien loin de celles que chaque cavalier prend pour transporter ses chevaux sans aucun risque. Pour preuve que ce phénomène ne se tarit pas, il existe encore en France 1035 boucheries chevalines et de plus en plus de supermarchés vendent de la viande de cheval.

QUELQUES PHOTOS DE L'HORREUR

COMMENT AGIR
SIGNER LA PETITION

MATHILDE SEIGNER
MARRAINE DE LA CAMPAGNE CONTRE L'HIPPOPHAGIE

"Passionnée d'équitation, folle des chevaux depuis ma plus tendre enfance, grande admiratrice de Brigitte Bardot, je me devais de participer à la campagne anti-hippophagie inspirée par sa formidable Fondation..."

Accueil - Contact

A savoir :

Le salon du cheval aux mains des bouchers

Pour mémoire, en 2007, alors que la Fondation Brigitte Bardot avait réservé son stand depuis plusieurs semaines au Salon du cheval, l'organisateur de cet événement a purement et simplement interdit à la Fondation de se rendre Porte de Versailles. Motif invoqué : les éleveurs sont fous de rage et nous ne pourrions pas assurer votre sécurité.

Motif réel : l'organisateur du Salon du Cheval est aussi celui du Salon de l'Agriculture et ce dernier a cédé face au lobby des éleveurs et des bouchers qui le menaçaient de représailles financières en mettant dans la balance leur future participation au SIA.

C'est pourquoi, en 2009, la Fondation Brigitte Bardot a décidé de participer au Salon du cheval en dehors de ses murs via un car faisant office de stand itinérant.

Mathilde Seigner : Une marraine de cœur

L'ensemble de cette campagne est parrainée par Mathilde Seigner qui, en véritableoureuse des chevaux, a immédiatement répondu à la demande de la Fondation :

« Passionnée d'équitation, folle des chevaux depuis ma plus tendre enfance, grande admiratrice de Brigitte Bardot, je me devais de participer à la campagne anti-hippophagie. Il me semble impensable de manger encore du cheval, cet animal si noble, si affectueux et qui a été si longtemps au service de l'homme. De plus, les images montrant la réalité de la filière prouve bien que les professionnels de la viande sont un ramassis de menteurs motivés uniquement par l'argent et qui jamais ne considéreront le cheval à sa juste valeur : celle du cœur ! ».

Une action à l'Assemblée Nationale

Bien évidemment, la Fondation Brigitte Bardot appelle l'ensemble des citoyens français à ne pas consommer de viande de cheval, et encore plus depuis ses récentes révélations sur les pratiques désastreuses de la filière.

Cependant, consciente que cela ne repose que sur une volonté individuelle, la Fondation entend amener le débat sur le territoire législatif.

Pour se faire, Lionel Luca, Député UMP des Alpes-Maritimes, va déposer une proposition de loi visant à faire évoluer le statut juridique du cheval dont vous trouverez copie ci-dessous.

Enfin, la Fondation Brigitte Bardot souhaite également intervenir auprès des instances politiques pour que ces dernières instaurent une taxe sur les bénéfices des sociétés vivant des courses de chevaux (PMU, France Galop, Société du Cheval Français...) afin de mettre en place des structures d'accueil destinées aux chevaux retraités.

**« PROPOSITION DE LOI VISANT A MODIFIER LE STATUT JURIDIQUE DU CHEVAL
EN LE FAISANT PASSER D'ANIMAL DE RENTE A ANIMAL DE COMPAGNIE**

Exposé des motifs

Après avoir été, pendant des décennies, un animal de labeur, la plus noble conquête de l'homme est aujourd'hui essentiellement cantonnée aux activités de loisirs. Alors qu'il est considéré comme animal de compagnie par beaucoup, qu'il rapporte des sommes faramineuses dans le milieu des courses hippiques, le cheval est pourtant, à ce jour, toujours assimilé à un animal de rente dont le destin final est l'abattoir.

Il est un fait établi que la consommation de viande canine ou féline pose un problème culturel en France, mais l'hippophagie est également de plus en plus décriée par nos compatriotes, d'autant plus qu'elle entraîne de longs transports à travers l'Europe, dans des conditions dénoncées par les associations de protection des animaux (preuves à l'appui).

Le gouvernement a pris en compte cette relation particulière qui unit l'homme au cheval en travaillant sur l'abrogation de l'arrêté du 4 mai 1992 (relatif aux centres d'incinération de cadavres d'animaux de compagnie) afin d'autoriser l'incinération des chevaux. De plus, les chevaux de la Garde Républicaine ne sont plus envoyés à l'abattoir en fin de carrière mais peuvent être rachetés par les cavaliers ou confiés, à titre gracieux (depuis 1992), à une association de protection animale.

Si cette démarche reconnaît déjà le statut particulier du cheval, ami de l'homme, l'objet de cette Proposition de Loi est de mettre en concordance l'opinion de nos compatriotes et le statut juridique qui lui est réservé. Ainsi, l'objet de cette Proposition est de modifier la classification juridique de l'équidé pour que d'« animal de rente » il soit désormais classifié comme « animal de compagnie ».

En effet l'article L214-6 du Code rural, paragraphe 1, dispose: « On entend par animal de compagnie tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément. »

Définition d'agrément dans le dictionnaire Le Littré : « plaisir. Sujet de contentement ».

Ainsi, quelle différence y a-t-il entre un chien (animal de compagnie) et un cheval (animal de rente) ?

- un chien est un outil de travail (chien guide d'aveugle, chien de recherche...) le cheval aussi (hippothérapie, collecte des déchets, débardage du bois, labour des vignes...);
- un chien est un bien commercial, le cheval aussi;
- un chien est un agrément pour l'humain, le cheval aussi (cheval laissé en pâture);
- le chien est un compagnon de loisir et de compétition (sport tel que l'agility, le canicross.....) le cheval aussi (centre équestre, concours de saut d'obstacles)...

C'est pourquoi, il semble légitime de reconnaître aux équidés le statut juridique « d'animal de compagnie », permettant ainsi de mieux refléter l'opinion du public vis-à-vis de cet animal qui a toujours tenu un rôle particulier auprès de l'homme durant son histoire.

Proposition de Loi

Article unique

La notion d'animal de rente à statut agricole devrait purement et simplement être supprimée. Dans tous les articles où les équidés (Equidea) sont visés, leur statut juridique d'animal de compagnie devra être pris en compte. »